

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 11 DECEMBRE, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Compte tenu du contexte sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à huis-clos à la salle du Chai au Domaine.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BRESSON Claudine ; CAYLA Valérie ; COUMANS Marie-France ; DAUDE Vincent ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MATHERON Elisabeth ; MATHERON Françoise ; PEYRIERE Lionel ; RONDOT Philippe ; SCHREVEL Michèle .

Excusé mais représenté : BETTON Jean-Claude ; TRUWANT Yoann.

Secrétaire de séance : Valérie CAYLA

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil du 04/11/2020
- 3) Finances :
 - a. Ouverture des crédits en investissement pour 2021
 - b. Décision modificative n°1
 - c. Fonds de concours 2021
 - d. Hérault Energies : Lancement du nouveau groupement d'achat « Véhicules électriques 2021-2022 »
- 4) Foncier
 - a. Reprise des voirie, réseaux, espaces verts et bassins Lotissement L'Enclos
- 5) Travaux :
 - a. Toiture logement communal
 - b. Draille Font de la Vie
 - c. Rue du Plan Vincent
 - d. Cimetière : caveaux
 - e. Ecole : choix géomètre
- 6) Révision PLU – choix du bureau d'étude
- 7) Schéma Pluvial
- 8) ONF : Forêt communale
- 9) Adhésion 2021 à la FEVIFO – Fédération des villes Françaises Oléicoles
- 10) Développement ENR : photovoltaïque
 - a. Adhésion AREC
 - b. Demande d'assistance auprès de l'AREC
- 11) Animations de Noël pour les enfants de l'école
- 12) Ressources Humaines : donner mandat CDG risque santé / recrutement/remplacement
- 13) Intercommunalité
- 14) Questions d'actualité
 - a. Distribution colis de Noël plus de 85 ans
 - b. Annulation vœux du Maire
 - c. OLD

1. Approbation de l'ordre du jour

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité .

2. Approbation compte-rendu du conseil du 04/11/2020

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le compte rendu du conseil du 04/11/2020 a été adopté à l'unanimité.

3. Finances :**a. Ouverture crédit investissement 2021**

Madame la Maire expose au Conseil qu'en début d'exercice, jusqu'au 15 avril et/ou en attente de l'adoption du budget primitif 2021, conformément aux articles L1612-1 du CGCT, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement, en capital, des annuités de la dette qui constituent une dépense obligatoire.

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2021 lors de son adoption.

CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2020 (BP+DMS HORS RAR)	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00	5 250,00
21	Immobilisations corporelles	696 000,00	174 000,00
23	Immobilisations en cours	14 100,00	3 525,00
TOTAL		731 100,00	182 775,00

Considérant les opérations d'investissements lancées en 2020, en cours de réalisation ou pour certaines achevées avant le vote du budget, Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à ouvrir des crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil autorise à l'unanimité madame La Maire à ouvrir des crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

b. Décision Modificative n°1 :

Madame la Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire en section d'investissement, la Direction des finances Publiques sollicitant la Commune pour le remboursement d'une taxe d'aménagement annulée en 2015 d'un montant de 3 370.75 €.

Elle précise qu'il y a donc lieu de modifier les comptes ci-dessous :

- Chapitre 10, compte 10226 : + 3 400 €
- Chapitre 21, compte 2188 : - 3 400 €

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil à l'unanimité des présents vote la décision modificative n°1.

c. Fonds de concours 2021 :

Madame la Maire rappelle au Conseil que les demandes de fonds de concours doivent parvenir avant la mi-décembre à la Communauté de Communes.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à déposer un fonds de concours au titre de « création, aménagement circulation douce, PMR » pour la requalification de la traversée du village : rue du Plan Vincent et rue du Languedoc.

Elle indique que le devis estimatif est de 77 223,50 € HT.

Elle demande à ce que le Conseil autorise Madame la Maire à solliciter un fonds de concours aussi élevé que possible auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame La Maire à solliciter un fonds de concours aussi élevé que possible auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

d. Hérault Energies : lancement groupement d'achat « véhicule électrique »

Madame la Maire expose au Conseil qu'Hérault Energies propose aux Communes d'adhérer à un groupement d'achat « véhicule électrique » sur 2021-2022. Elle précise que la commune doit se positionner avant le 31 décembre 2020.

Elle rappelle au Conseil que la commune a inscrit au budget 2020 l'achat d'un véhicule utilitaire électrique. Il semble plus opportun d'attendre 2021 pour faire cette acquisition par le biais du groupement d'achat proposé par Hérault Energies. La commune pouvant se positionner sur l'achat d'un véhicule utilitaire léger électrique (type Kangoo, Partner, etc...)

Elle demande à ce que le Conseil autorise Madame la Maire à adhérer au groupement d'achat « véhicule utilitaire léger électrique » de Hérault Energies.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil autorise à l'unanimité Madame La Maire à adhérer au groupement d'achat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique proposé par Hérault Energies.

4. Foncier :

a. Reprise des voiries, réseaux, espaces verts et bassins lotissement L'Enclos

Madame La Maire informe le conseil que le groupe immobilier Angelotti a sollicité la reprise par la municipalité de la voirie d'une longueur de 99,9 mètres linéaires, de réseaux et d'espaces verts et bassins du lotissement L'enclos.

Un rendez-vous a été organisé sur place. L'état de la voirie a été évalué comme très satisfaisant par les adjoints délégués aux travaux. La rétrocession est possible pour l'ensemble des réseaux, espaces verts et bassin hormis le volet assainissement collectif (avec pompe de relevage) dont la compétence a été transmise à la CCGPSL.

Madame La Maire demande au conseil de se positionner sur cette rétrocession.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil valide à l'unanimité la reprise de la voirie d'une longueur de 99,9 mètres linéaires, de réseaux et d'espaces verts et bassins du lotissement L'enclos et décide de l'intégrer à la voirie communale.

5. Travaux :

a. Toiture logement communal

Monsieur Le 1^{er} Adjoint expose au Conseil qu'il y aurait lieu de rénover la toiture du logement communal sis 4 rue du four rapidement suite aux grosses infiltrations d'eau constatées lors des derniers épisodes cévenols. Les travaux pourraient être programmés courant février 2021. Il indique que le devis établi par l'entreprise Stan Création s'élève à : 23 218.00 € HT. Il demande au Conseil, l'autorisation d'engager les travaux de rénovation de la toiture.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil autorise à l'unanimité d'engager les travaux de rénovation de la toiture.

b. Draille Font de la Vie

Travaux fixés aux semaines 49 et 50 selon la météo. Un courrier a été adressé à tous les riverains concernés. Certains propriétaires ont souhaité profiter de ces travaux pour faire réaliser à leurs frais la réfection de leur entrée.

c. Rue du Plan Vincent

Lors de la réunion 23/11/2020, il a été confirmé par tous les intervenants que les travaux débuteraient au premier semestre 2021 - La prochaine réunion est prévue le 14/12/2020.

d. Cimetière

Madame la Maire rappelle au Conseil la décision de continuer l'aménagement du cimetière des Campets en installant des caveaux monobloc 3 places et des caveaux monoblocs 6/9 places.

Après consultation, le groupe de travail Travaux propose de retenir le devis le moins disant qui est celui de l'entreprise Bonna Sabla, il s'élève à 33 273.00€ HT, soit 39 927.60€ TTC pour 8 caveaux 3 places et 7 caveaux 6/9 places.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Bonna Sabla qui sera chargée des travaux.

e. Ecole : choix géomètre

Afin d'envisager des travaux de réfection de salles de classe, il convient d'effectuer un relevé intérieur de l'école et plan topo de la cour.

Le devis présenté pour cette prestation s'élève à 2380€HT – 2856€TTC.

Madame La Maire propose au conseil municipal de valider ce devis.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil valide à l'unanimité, le devis présenté.

6. PLU – choix bureau d'études

Le conseil municipal a lancé une procédure de révision du PLU. Un cahier des charges a été établi pour mener cette procédure en tenant compte des objectifs recherchés, le principal

objectif étant la mise en compatibilité du PLU actuel avec le SCOT. Le bureau d'étude Agence Robin & Carbonneau, après consultation sur la base de ce cahier des charges, propose un devis d'un montant de 39 850.00€ HT soit 47 820.00€ TTC. Madame la Maire précise que ce cabinet a réalisé la précédente modification du PLU de Saint Bauzille. Il dispose donc déjà d'une bonne connaissance des documents communaux d'urbanisme, des projets et problématiques de la commune et a déjà fait ses preuves auprès de l'équipe municipale par la qualité de ses prestations. Madame la Maire propose de retenir cette proposition, inférieure au seuil de dispense de procédure pour les marchés publics, sans mise en concurrence. Conformément à l'article 26 de la délibération du 27/05/2020 qui autorise madame La Maire « de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » Madame La Maire informe le conseil qu'elle sollicitera auprès de tous les organismes susceptibles de lui attribuer leur concours pour la révision du PLU.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil retient à l'unanimité la proposition du bureau d'étude Agence Robin & Carbonneau qui sera donc chargé d'accompagner la commune pour la révision de son PLU et autorise madame La Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de participer financièrement à cette révision.

7. Schéma pluvial

Madame la Maire rappelle au conseil que la commune est soumise depuis 2017 à un PPRI prescrit. Par conséquent, elle a l'obligation de réaliser un schéma d'assainissement pluvial d'ici 2022. La commune a sollicité l'AMO d'Hérault Ingénierie qui devrait nous adresser début janvier le chiffrage pour une prestation globale. Il convient de transmettre l'ensemble des données détenues par la commune en matière de pluvial (plans de recollement, localisation regards, fossés, buses, altimétrie, etc...)

Le cahier des charges pour la consultation devrait être réalisé par le département courant 1^{er} semestre 2021. La consultation pourra alors être lancée sur la base du cahier des charges Conformément à l'article 26 de la délibération du 27/05/2020 qui autorise madame La Maire « de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions », Madame La Maire informe le conseil qu'elle sollicitera auprès de tous les organismes susceptibles de lui attribuer leur concours pour l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement pluvial.

8. ONF : Forêt communale

Madame la Maire indique au Conseil que l'ONF est tenu de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Sur proposition de l'ONF et conformément au document d'aménagement, elle propose d'inscrire en 2021 une coupe d'éclaircie des pins d'Alep et pins pignons sur les parcelles forestières 3 et 4 pour une surface totale de 13,75 ha.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil valide à l'unanimité la proposition.

9. Adhésion 2021 à la FEVIFO – Fédération des villes Françaises Oléicoles

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'association à but non lucratif, FEVIFO (Fédération des villes françaises oléicoles) dont l'objectif premier est d'établir un réseau

relationnel entre les villes françaises oléicoles, de regrouper les initiatives pour soutenir, promouvoir et valoriser la transformation des olives et des huiles françaises.

Elle précise que le coût de l'adhésion annuelle est de 100€.

Madame la Maire propose au Conseil d'adhérer à l'association FEVIFO pour l'année 2021.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil valide cette adhésion à l'unanimité.

10. Développement ENR : photovoltaïque

a) Adhésion AREC

Madame la Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, les élus l'avaient autorisée à continuer d'étudier la possibilité de mettre à disposition d'un projet de production d'électricité, l'actuel stade de football pour l'implantation d'ombrières qui pourraient offrir des espaces sportifs, culturels, publics abrités destinés à être mis à disposition des associations et citoyens pour l'organisation d'activités diverses.

Madame la Maire a donc sollicité l'association AMORCE à laquelle la commune est adhérente et dont l'une des missions consiste à conseiller et informer les collectivités porteuses de projets de développement d'EnR.

Un Web séminaire a donc été organisé à la demande de la commune par AMORCE, animé par différents intervenants dont des représentants de l'AREC (Agence Régionale l'Energie et du Climat Occitanie).

A l'issue des échanges, il semble opportun pour étudier la faisabilité et les différentes suites qui pourraient y être données, de recourir à l'assistance de l'AREC ainsi que d'acquérir des actions de cette agence afin de pouvoir pérenniser la collaboration avec cette Société Publique Locale créée en janvier 2015 et dont l'objet est l'accompagnement de la transition énergétique des territoires et qui a vocation à assurer une offre d'ingénierie auprès des territoires pour l'accompagnement des projets. Il est important de noter que l'agence exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif, en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant. Il s'agit là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'outre la Région Occitanie, d'autres collectivités locales sont d'ores et déjà entrées au capital de la SPL AREC Occitanie.

Madame la maire souligne donc l'intérêt pour la Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel d'adhérer à la SPL afin de bénéficier des prestations de la société SPL AREC Occitanie pour réaliser diverses études.

Madame la Maire propose au Conseil :

- D'adhérer à la SPL AREC OCCITANIE (Société Publique Locale : Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie).
- D'acheter 10 actions auprès de la Région Occitanie pour un prix de 155€ (15,50€ l'action).
- D'être désignée pour représenter la commune auprès de toutes les assemblées et de la doter de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil valide à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessus énoncées.

b) Demande d'assistance auprès de l'AREC

Madame la Maire propose au conseil de solliciter l'assistance de l'Arec pour les missions suivantes :

- Etablissement des données de pré-cadrage technique du projet : surface PV productible
- Etablissement de scénario de portage au regard des critères d'implication de la collectivité dans le projet et des éléments présentés hier par AMORCE
- Définition des usages du foncier en complément de la production PV
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet : étapes clés (techniques, réglementaires, financement, concertation).

Le montant de cette prestation ne saurait excéder 10 000 euros, la somme pouvant être inscrite au budget 2021.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter l'assistance de l'AREC pour les missions ci-dessus énoncées.

11. Animations de Noël pour les enfants de l'école

Madame la Maire expose au Conseil que le spectacle de Noël ne peut se tenir en regroupant tous les enfants comme les années précédentes. Afin d'organiser quand même un moment festif pour les enfants, l'association des parents d'élèves propose par demi-journée les animations suivantes :

- **Petite et moyenne section** : spectacle de marionnettes sur une matinée.
- **Grande section et CP** : construction du village du père Noël en KAPLA avec des ateliers de construction par petit groupe.
- **CE1/CE2** : animation autour de la construction en LEGO avec une association de Prade le lez.
- **CM1/CM2** : un atelier de Noël scientifico-rigolos à l'école avec le prestataire "les savants fous » (association de Castries).

Elle précise que le budget pour ces demi-journées est de 1500€ environ.

Madame la Maire propose au Conseil de prendre en charge cette somme, les recettes de l'APE étant quasi nulles suite à la crise sanitaire.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Le conseil décide à l'unanimité de financer entièrement les animations de Noël pour les enfants de l'école.

12. Ressources Humaines : mandat CDG risque santé/ recrutement/remplacement**Risque santé :**

Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé.

Elle précise que conformément aux prescriptions de la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012, les centres de gestion ne peuvent pas prendre l'initiative d'une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation sans avoir reçu mandat de collectivités territoriales et d'établissements publics locaux.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le conseil autorise à l'unanimité de donner mandat au CDG34 pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé.

Recrutement/remplacement :

Afin de pallier les absences des agents des services scolaires et d'assurer au mieux le fonctionnement du service de cantine et de nettoyage des locaux, nous avons dû procéder en urgence au recrutement de contractuels en contrat à durée déterminé de 8/10 h/semaine.

13. Intercommunalité

a. Cinéma de plein air 2021 : la CCGPSL demande aux communes de se positionner avant fin décembre sur l'accueil ou non de Cinéplan en 2021.

b. Pacte de gouvernance :

Conformément aux dispositions de la loi du 27/12/2019 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », les conseillers communautaires réunis en session le 22/09/2020 ont décidé de l'élaboration d'un pacte régissant la gouvernance intercommunale.

Un projet de pacte a donc été élaboré et débattu au sein des instances communautaires. Il convient désormais, de soumettre pour avis, le projet de pacte de gouvernance qui en résulte aux différents conseils municipaux, avant adoption définitive du conseil communautaire.

Madame la Maire présente le projet de pacte de gouvernance au Conseil et précise qu'un avis doit être rendu dans un délai de deux mois.

Après en avoir débattu, le conseil décide de reporter la délibération au prochain conseil.

c. Projet de Territoire (enquête)

Madame La Maire rappelle au conseil qu'une consultation visant à recueillir les avis des élus et de la population est organisée par la CCGPSL. Elle invite les élus à participer activement à cette consultation et propose de faire remonter chaque fois que possible auprès de la CCGPSL les propositions du Conseil Municipal de St Bauzille de Montmel sur ce sujet. Après avoir échangé sur ce projet et sur la consultation en cours, l'ensemble des élus souhaite que le projet de territoire prenne en compte la transition écologique, le changement climatique, les besoins en matière d'emploi et de logement de la population dans cet important document. Le conseil souhaiterait aussi que le calendrier de la consultation permette davantage d'échanges sur le sujet.

Madame La Maire tiendra régulièrement informé le conseil des avancées de ce projet de territoire et le conseil sera peut-être amené si le calendrier le permet, à approfondir les réflexions abordées ce jour.

14. Questions d'actualité

- a. **Distribution colis de Noël plus de 85 ans**
- b. **Annulation vœux du Maire**
- c. **Obligation Légale de Débroussaillage** : Campagne de sensibilisation